

## **Rapport du Président**

Séance publique

lundi 13 novembre 2023

**N° CD-2023-4-13-1**

**N° applicatif 7458**

**13<sup>ème</sup> Commission**

Commission Région de Colmar

**Direction**

Délégation territoriale Région de Colmar

### **FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE REGION DE COLMAR - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire de la région de Colmar, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien. Au titre de ce fonds, il est proposée à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 2 090 494 € afin de soutenir 9 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

#### **I. Contexte**

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens. 2/6

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

## **II. Les projets du Territoire Région de Colmar**

Neuf projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 2 090 494 €.

Les projets ont été présentés le 23 octobre 2023 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-après par enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Région de Colmar et détaillés dans le tableau annexé au présent rapport.

### **A. Enjeu Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place.**

Six projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 1 643 808 €, au titre de la thématique Péri-scolaire et Santé.

**En premier lieu, il s'agit du projet de construction d'un Pôle Périscolaire et relais d'Assistantes Maternelles porté par la Commune de Stosswihr** d'un montant éligible de 1 505 029 € HT. Une subvention de 226 000 € est proposée, représentant 15% du montant éligible.

La Commune de Stosswihr souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Designier un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale;
- Inscrire la Commune dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich ».

En matière de politique Sociale :

- Construire un projet éducatif ;
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels ;
- Proposer une tarification sociale ;
- Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion) ;
- Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Il est à noter qu'en cas de gestion externalisée du périscolaire, la Commune s'engage à imposer les exigences ci-dessus à l'opérateur concerné.

**En second lieu, il s'agit du projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Commune d'Horbourg-Wihr** d'un montant éligible de 3 393 188 € HT. Une subvention de 500 000 € est proposée, représentant 15% du montant éligible.

La Commune d'Horbourg-Wihr souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Designier un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale;
- Inscrire la Commune dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich ».

En matière de politique Sociale :

- Construire un projet éducatif ;
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels ;
- Proposer une tarification sociale ;
- Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion) ;
- Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Il est à noter qu'en cas de gestion externalisée du périscolaire, la Commune s'engage à imposer les exigences ci-dessus à l'opérateur concerné.

**En troisième lieu, il s'agit du projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin** au sein de la Commune de Meyenheim d'un montant éligible de 1 422 282 € HT. Une subvention de 213 342 € est proposée, représentant 15% du montant éligible.

La Communauté de Communes Centre Haut-Rhin souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser le projet.

En matière de bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Designier un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté ;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale ;
- Inscrire la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich».

En matière de politique sociale :

- Construire un projet éducatif ;
  - Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels ;
  - Proposer une tarification sociale ;
  - Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion) ;
  - Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.
- Il est à noter qu'en cas de gestion externalisée du périscolaire, la Commune s'engage à imposer les exigences ci-dessus à l'opérateur concerné.

**En quatrième lieu, il s'agit du projet d'extension et de rénovation du périscolaire situé au sein du groupe scolaire Alexandre Dumas porté par la Commune de Volgelsheim** d'un montant éligible de 1 787 846 € HT. Une subvention de 268 177 € est proposée, représentant 15% du montant éligible. Sachant que ce dernier n'intègre que les dépenses relatives à la partie dédiée à la fonction périscolaire.

La Commune de Volgelsheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Designier un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune ;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté ;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale ;
- Inscrire la Commune dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich ».

### En matière de politique Sociale :

- Construire un projet éducatif ;
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels ;
- Proposer une tarification sociale ;
- Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion);
- Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Il est à noter qu'en cas de gestion externalisée du périscolaire, la Commune s'engage à imposer les exigences ci-dessus à l'opérateur concerné.

**En cinquième lieu, il s'agit d'un projet de création d'un guichet unique dénommé "Maison des Solidarités" porté par la Ville de Guebwiller**, qui est appelé à regrouper les services délocalisés de la direction de la Solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, actuellement implantés dans l'Espace Solidarité (1, rue Schlumberger à Guebwiller), le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, les permanences d'accès aux droits dispensés en mairie et un point d'accès au numérique. Il s'agira également d'y adjoindre un lieu d'animation par la création de salles adaptées à des projets collectifs de cohésion sociale (cuisine pédagogique, salle de conférence, salle de formation, salles multi-activités). Pour garantir la vocation de « guichet unique » de ce lieu, une convention d'utilisation partenariale à conclure entre la Commune de Guebwiller et la Collectivité européenne d'Alsace sera proposée ultérieurement au vote de la Commission permanente. Son objectif sera de définir les modalités de coordination entre les deux entités, ainsi leurs outils de gestion respectifs. Afin de contribuer à cette indispensable cohérence, une instance bicéphale de gouvernance sera également instaurée.

A cette fin, la Ville a acquis en octobre 2021, les anciens locaux de la Direction des Finances Publiques qu'il s'agit désormais de réhabiliter et de restructurer. Ce projet porte sur un montant un montant éligible de 1 062 574 € HT. Une subvention de 266 000 € est proposée, représentant 25 % du montant éligible.

La Ville de Guebwiller souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Faire de ce nouveau pôle, un lieu identifié, dynamique et porteur des valeurs du service public alsacien ;
- Assurer la lisibilité des interventions et actions respectives du CCAS et des services de la CeA ;
- Développer les synergies entre les deux collectivités, dans l'intérêt d'une action sociale efficace et de proximité, notamment par l'engagement d'actions communes à destination des publics en situation de précarité et des personnes âgées ;
- Maintenir, voire développer les permanences au niveau du CCAS et veiller à la meilleure articulation avec celles assurées par les services de la CeA.

De son côté, la CeA veillera au développement des actions de soutien à la parentalité, à l'organisation de permanences de la Maison des Adolescents, ainsi qu'aux mesures de prévention des jeunes faces aux addictions et au suicide.

**En dernier lieu il s'agit du projet d'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique porté par la Ville de Munster** d'un montant éligible de 567 630 € HT. Une subvention de 170 289 € est proposée, représentant 30 % du montant éligible.

La Ville de Munster souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser le projet ;
- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale des différents lieux d'usage public (vestiaires, terrains,) et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;

Garantir au collège Frédéric Hartmann :

- un large accès au terrain synthétique durant les heures scolaires, à titre gracieux pour une durée de 12 ans ;
- un large accès à la piste d'athlétisme autour du terrain de football d'honneur, à titre gracieux pour une durée de 12 ans ;
- un large accès au mur d'escalade de la commune durant les heures de classe, à titre gracieux pour une durée de 8 ans ;
- un accès au gymnase communal situé 1 Rue du Dr Heid à MUNSTER qui réponde aux besoins exprimés par le collège pour l'enseignement de l'EPS mais aussi pour les activités de l'association sportive du collège et des sections sportives ;
- le maintien pendant 8 ans de la redevance d'occupation du gymnase communal, situé 1 rue Dr HEID à Munster, au tarif pratiqué pour l'année civile 2022, à savoir 8 500 €. Cette redevance permettra au collège d'accéder à l'ensemble des espaces sportifs du gymnase (salle de gymnastique, structure artificielle d'escalade et dojo) ;

## **B. Enjeu : Climat - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.**

Trois projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 446 686 €, au titre de la thématique de soutien des projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable.

**En premier lieu il s'agit du projet d'extension du bâtiment de la Ressourcerie** dans le cadre du développement des activités de réinsertion à l'emploi, le recyclage et la réduction des déchets, portée par l'Association Défi Ressourcerie de Soultz, d'un montant éligible de 300 000 € HT. Une subvention de 60 000 € est proposée, représentant 20 % du montant éligible.

L'association Défi Ressourcerie souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Le développement du réemploi d'objets de seconde vie qui sont déposés par les habitants, ou collectés à la demande ou à l'occasion de présence d'agents de valorisation sur trois déchèteries de proximité (BUHL, ENSISHEIM et OBERHERHEIM) ;
- L'Organisation d'actions de sensibilisation au recyclage, à la réduction des déchets et au réemploi d'objets de seconde vie, à destinations des élèves des collèges du canton de Guebwiller ;
- L'insertion de publics en difficulté sur le bassin de vie de Guebwiller, par le recrutement de publics en insertion à développer conjointement avec les services Solidarité de la Collectivité Européenne d'Alsace ;

**En second lieu il s'agit du projet de construction d'une passerelle sur l'III** qui s'inscrit dans l'objectif opérationnel de participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs, portée par la commune d'Ensisheim d'un montant éligible de 812 951 € HT. Une subvention de 162 590 € est proposée, représentant 20 % du montant éligible.

Le Commune d'Ensisheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports informatifs (passerelle) et pédagogiques (sentier piéton dédié à la découverte des milieux humides) prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue, en lien avec la Maison de la Nature du Vieux Canal d'Hirtzfelden

**En dernier lieu il s'agit du projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautalia à Guebwiller** porté par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller qui s'inscrit dans l'objectif de soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable, portée par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller d'un montant éligible de 746 988 € HT. Une subvention de 224 096 € est proposée, représentant 30 % du montant éligible.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;

En matière d'enjeux éducatifs et financiers en lien avec les 3 collèges concernés :

- Jusqu'au 31 décembre 2028, limiter la facturation des lignes d'eau par Nautalia au montant attribué annuellement par la CeA aux collèges pour l'activité « piscine », le reste à charge étant assuré par la Communauté de communes via la majoration de la subvention annuelle à Nautalia, en ce qui concerne les collèges publics du territoire de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, et plus précisément pour les classes de 6ème des dits collèges entrant dans le programme « savoir nager » ;

Cet engagement aboutit à une réduction de 50% du prix d'accès à la piscine pour les collégiens concernés.

En matière d'enjeux de sécurité incendie :

- Garantir la gratuité d'accès pour les JSP et sauveteurs-pompiers préparant leur diplômes et qualifications pendant les créneaux existants réservés pour les pompiers professionnels ;

En matière d'enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la CeA :

- Organisation d'une visite/animation pédagogique gratuite sur le thème des énergies renouvelables pour les élèves des 3 collèges concernés ;  
- Animations « Grand public » à prévoir avec un CINE (Atouts Hautes Vosges ou Vieux Canal) sur le thème du photovoltaïque ;

- Promotion du site comme référence pour des projets ultérieurs d'équipements publics équivalents (portage par CeA, EPCI, Communes...) ; accueil d'élus/techniciens pour partager le RETEX (en lien avec la CeA) lors de la journée mondiale de l'énergie le 22 octobre (1 animation/an) ;

- Mise à disposition de la CeA d'indicateurs pertinents d'économies d'énergie (tenue d'un observatoire de son action en faveur des partenaires) ;

Il est enfin précisé que chaque Commune ou établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre a approuvé le Contrat de Territoire Région de Colmar 2022-2025, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace.

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les imputations budgétaires correspondantes.

Une convention de partenariat, jointe en annexe, est prévue avec chaque porteur de projet. Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières rédigées, sans modifications substantielles, sur la base du modèle type approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 (délibération n° CD-2023-3-1-2).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De décider, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :

o au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :

- le projet d'un Pôle Périscolaire et relais d'Assistantes Maternelles porté par la Commune de Stosswihr ;
- le projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Commune d'Horbourg-Wihr ;
- le projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin au sein de la Commune de Meyenheim ;
- le projet d'extension et de rénovation du périscolaire situé au sein du groupe scolaire Alexandre Dumas porté par la Commune de Volgelsheim ;
- le projet de création d'un guichet unique dénommé "Maison des Solidarités" porté par la Ville de Guebwiller ;
- le projet d'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique porté par la Ville de Munster ;

o au titre de l'enjeu « Climat - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel. » :

- le projet d'extension du bâtiment de la Ressourcerie dans le cadre du développement des activités de réinsertion à l'emploi, le recyclage et la réduction des déchets, portée par l'Association Défi Ressourcerie de Soultz ;
- le projet de construction d'une passerelle sur l'Ill portée par la commune d'Ensisheim ;
- le projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautalia à Guebwiller porté par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller



- D'attribuer à la Commune de Stosswihr deux subventions d'investissement d'un montant total de 226 000 € au titre du Fonds Attractivité Alsace telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport et réparties comme suit :
  - o une subvention d'un montant maximal de 122 000 € pour le projet de construction d'un Pôle périscolaire, représentant 15 % d'une dépense éligible de 812 029 HT € ;
  - o une subvention d'un montant maximal de 104 000 € pour le projet de création d'un relais d'assistantes maternelles, représentant 15 % d'une dépense éligible de 693 059 € HT.
  
- D'attribuer à la Commune d'Horbourg-Wihr, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 500 000 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 3 335 000 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin au sein de la Commune de Meyenheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 213 342 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 422 282 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire à Meyenheim, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Commune de Volgelsheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 268 177 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 787 846 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'extension et de rénovation du périscolaire situé au sein du groupe scolaire Alexandre Dumas, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Ville de Guebwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 266 000 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 1 062 574 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un guichet unique dénommé "Maison des Solidarités", telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Ville de Munster, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 170 289 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 567 630 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à l'Association Défi Ressourcerie de Soultz, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 60 000 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 300 000 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'extension du bâtiment de la Ressourcerie dans le cadre du développement des activités de réinsertion à l'emploi, le recyclage et la réduction des déchets, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Commune d'Ensisheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 162 590 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 812 951 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de construction d'une passerelle sur l'Ill, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
  
- D'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 224 096 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 746 988 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautalia à Guebwiller, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;

- De préciser que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- de prendre acte que pour garantir la vocation de « guichet unique » de la "Maison des Solidarités" précitée, une convention d'utilisation partenariale à conclure entre la Commune de Guebwiller et la Collectivité européenne d'Alsace et destinée à définir les modalités de coordination entre les deux entités, ainsi leurs outils de gestion respectifs, sera soumise à une délibération ultérieure de la Commission permanente ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.